

— 225 —

Il y a 200 ans...
Plantation d'un arbre de la liberté
le 1^{er} juillet 1792 à Sauzé-Vaussais
(Deux-Sèvres)

par FRANÇOIS BOUTET

Combien est passionnante la lecture des registres municipaux tenus dans chaque commune depuis 1790 ! C'est la vie quotidienne de nos villes, bourgs et villages qui se déroule sous nos yeux ; c'est aussi le reflet des grands événements nationaux et de leurs conséquences sur le plan local. Dépouiller ces registres, c'est non seulement pénétrer au cœur de la France profonde mais aussi faire des découvertes que le langage de l'époque qui nous paraît à nous, hommes du xx^e siècle tellement suranné, rend encore plus savoureuses.

Il en est ainsi d'une délibération du Conseil Municipal de Sauzé-Vaussais, petit chef-lieu de canton du Sud-Est du département des Deux-Sèvres, peuplé d'environ 1.700 habitants, transcrite sur les registres de la commune à la date du 1^{er} juillet 1792 « an IV de la liberté » et qui nous décrit en détail la cérémonie patriotique entourant la plantation d'un arbre de la liberté.

Mais avant de reproduire ce texte il est curieux de rappeler brièvement quel était alors l'environnement politique et social.

I) 1792 – l'année de la haute tension

Sur le plan intérieur, les troubles se développent en France, notamment en Avignon, en Bretagne et en Vendée, le malaise économique s'amplifie à la suite de la baisse du cours des assignats, génératrice d'une hausse incontestable des prix (en décembre 1789, 400 millions d'assignats de mille livres ont été émis ; en octobre 1792, la circulation

frôle les deux milliards !) en raison de leur dépréciation évaluée à 40 %. Des émeutes éclatent en janvier à Paris ; après maintes péripéties politiques, c'est la journée révolutionnaire du 10 août accompagnée du pillage du château des Tuileries, de l'assassinat des gardes-suisse, puis de l'emprisonnement de la famille royale au Temple suivie de la proclamation de la République le 21 septembre, et enfin, de l'ouverture en décembre du procès de Louis XVI qui aboutira, on le sait, à sa condamnation à mort et à son exécution le 21 janvier 1793.

Sur le plan extérieur, le 20 avril, le ministère girondin déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, déclaration suivie d'un certain nombre de défaites françaises et aboutissant le 11 juillet à la déclaration de « la patrie en danger » — le 20 septembre, par un retournement inespéré de la fortune des armes (dans un contexte assez ambigu) victoire à Valmy de Dumouriez sur le Duc de Brunswick. Enfin, le 6 novembre, nouvelle défaite des Autrichiens à Jemmapes, prélude à la reconquête de la Belgique par la France.

II) Que représente l'arbre de la liberté ?

Le culte de l'arbre remonte aux époques les plus reculées de l'humanité. Rappelons-nous la Genèse : « L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : tu pourras manger de tous les arbres du jardin, mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras ». Dès la plus haute antiquité, nous trouvons une symbolique des arbres qui ont été considérés comme les premiers temples, et la tradition nous rapporte que chaque Dieu avait un arbre comme symbole : pour Jupiter, c'était le chêne ; pour Minerve, l'olivier ; pour Apollon, le laurier, et nos ancêtres Gaulois vénéraient les hêtres, tout leur culte étant fondé sur la cérémonie de la cueillette du gui par les druides.

Si nous faisons un bond dans l'histoire, pour nous retrouver en l'an II de la République, nous trouvons un ouvrage intitulé « Histoire des arbres de la liberté » et dont l'auteur est l'Abbé Grégoire, député aux États Généraux, puis évêque constitutionnel du Loir-et-Cher en 1791, député à la Convention et enfin, Sénateur de l'Empire. Dans cette étude, il nous apprend qu'il était d'usage, à Rome et en Italie, de fêter le 1^{er} mai, symbole du retour du printemps, en décorant de

rameaux et de guirlandes les portes des maisons, et de planter devant les maisons de ceux que l'on voulait honorer des arbres dits « arbres de mai » puis en abrégeant, tout simplement des « mais ».

Au palais de justice de Paris, « la Cour de Mai » doit sa dénomination à la plantation d'un arbre de mai, autorisée par Henri II en 1548, au profit des membres de la basoche.

Il en fut de même dans plusieurs villes, et en particulier à Poitiers en 1742.

L'arbre de la liberté, en Aquitaine, symbolisait la rébellion des « croquants » contre les seigneurs. Il s'agissait d'un fût de sapin ou de pin, planté sur la place du village, au sommet duquel on accrochait les girouettes arrachées des toits du château (seuls les nobles avaient le droit de poser des girouettes au sommet de la toiture de leur logis) et d'autres « ornements » représentant ce que le peuple abhorrait comme privilèges ; au pied du mai, on brûlait les terriers et les registres faisant état des droits féodaux toujours en vigueur et honnis.

Symbole de révolte anti-nobiliaire, le mai au fur et à mesure du déroulement de la Révolution devint la représentation de la fête révolutionnaire au cours de laquelle on exaltait la Révolution, on prêchait la morale et la concorde, et on opposait les vices d'autrefois aux vertus républicaines d'aujourd'hui. La plantation d'un arbre de la liberté (dit aussi « l'arbre chéri ») a fait l'objet d'une célébration spéciale et d'après le professeur Vovelle c'est le département de la Dordogne qui en a lancé la mode en 1790. « Il croîtra d'âge en âge, s'écria un administrateur municipal de Périgueux, il nous couvrira de son ombre et ses branches vigoureuses étoufferont jusqu'aux restes impurs du fanatisme, de la superstition et de la tyrannie

Toutefois, selon l'Abbé Grégoire, et également d'après le journal « Le Moniteur » du 25 mai 1790, le premier arbre de la liberté a été planté à Saint-Gaudent, petite commune de la Vienne à 4 kilomètres environ au Sud de Civray par le curé Pressac de la Chassagnaye, le jour où fut constituée la municipalité, cérémonie au cours de laquelle il harangua ses concitoyens sur les avantages de la Révolution et de la liberté.

Il s'agissait d'un petit chêne « avec racines et terre » nous précise le texte, ce qui le différencie des arbres dits « de révolte » du Périgord, simples fûts sans racines et qui n'étaient pas destinés à durer.

Mais il faut attendre 1792 pour assister à une généralisation des plantations d'arbres de la liberté ; il y en aurait eu 60.000 plantés cette année-là sur l'ensemble du territoire : c'était le symbole de l'idéal révolutionnaire ; n'oublions pas que le 25 avril de cette même année, Rouget de l'Isle a composé le chant de guerre pour l'armée du Rhin. Les arbres de la liberté de 1792 symbolisent l'amour et la défense de la patrie. Bien souvent ces arbres seront détruits par des adversaires de la Révolution, mais ils seront plantés à nouveau.

Voilà brièvement exposé ce que représente la cérémonie dont nous allons maintenant décrire le déroulement à Sauzé-Vaussais.

III) Pendant ce temps-là à Sauzé-Vaussais

Le Sud du tout nouveau département des Deux-Sèvres se caractérise par le calme de ses habitants et par leur acceptation de la Révolution : dans le canton de Sauzé-Vaussais, pas de châteaux, seulement une gentilhommière en mauvais état habitée par la famille Gay de Puy d'Anché, qui vit dans des conditions à peu près identiques à celles des laboureurs qui l'entourent, un curé « républicain » qui prêtera le serment dès qu'il en sera requis, pas d'antagonisme entre les ordres mais une certaine apathie à l'égard des événements qui se déroulent au loin... à Paris.

Depuis le 13 novembre 1790 une nouvelle municipalité préside aux destinées de la commune. Pierre François Milet marchand, élu le 13 novembre 1791 et fervent républicain succède en qualité de maire à Pierre Guény-Duwigier médecin, ci-devant syndic de Sauzé qui avait été élu le 31 janvier 1790. En janvier, une prison est installée dans une pièce de la vieille halle ; on note un nombre important de vols et d'incendies de récoltes, ainsi que des agressions dont les auteurs sont des individus errants en grand nombre sur les chemins en cette période de troubles, ce qui amène le corps municipal à décider le 1^{er} février 1792 la réquisition de la garde nationale du canton pour organiser une garde de 3 hommes les jours de marché et de six hommes les jours de foire afin de protéger les allées et venues des paysans.

C'est également une année où la hausse des prix en particulier celle du pain, base de la nourriture, est continuelle et cette situation amène l'autorité municipale à prendre prati-

quement chaque semaine un arrêté fixant le prix des trois qualités de pain vendues dans la commune afin d'éviter des hausses abusives et fort préjudiciables aux petites gens.

IV) La fête patriotique : on plante l'arbre de la liberté

Et nous arrivons au premier juillet.

Afin de ranimer l'enthousiasme révolutionnaire quelque peu défaillant en raison des difficultés de la vie, le gouvernement et les autorités départementales ont prescrit la plantation dans chaque chef-lieu de canton d'un arbre de la liberté, laquelle plantation sera l'occasion d'une fête civique au cours de laquelle seront exaltés les principes et les vertus révolutionnaires.

On ne peut mieux faire que de reproduire dans son intégralité le texte transcrit dans le registre municipal et signé par la totalité des autorités locales ; pour nous, il représente dans son style à la fois naïf et ampoulé la synthèse des idées de l'époque. On sent que la population baigne dans une sorte de « religiosité » républicaine et en le lisant nous sommes tentés d'y voir une imitation de la procession de la fête Dieu, au cours de laquelle les petites filles jettent des pétales de roses devant le Saint-Sacrement, mais où le texte sacré de la Constitution remplace celui des Évangiles.

« Aujourd'hui premier juillet mil sept cent quatre vingt douze, an quatre de la liberté d'après une délibération prise par le conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais et vue la convocation faite à toutes les municipalités du canton pour témoigner le patriotisme qui les a dirigé, et l'amour qu'elles ont pour la liberté qu'elles ont conquise, elles se sont réunies au chef-lieu à la tête de la compagnie de la garde nationale de leur commune respective, pour planter sur une place appelée la chaume de Sauzé un arbre symbole (sic) de la liberté.

Là, étant réuni en corps dans le pré appelé « Le Simonnet », appartenant au citoyen Guény, administrateur du département pour former le cortège qui est parti comme suit :

Les municipalités en écharpe, à la tête du bataillon de Sauzé composé des compagnies de la garde nationale de la commune du chef-lieu, de celle de Limalonges, Montalembert et Plibou qui était terminé par la gendarmerie nationale suivait le plus ancien cultivateur du lieu représentant le vénéra-

ble père Gérard (1) digne député à l'assemblée constituante, ayant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté et un trophée naturel des attributs de l'agriculture orné de rubans tricolores.

Six jeunes filles de dix ans étaient à ses côtés avec des paniers de fleurs qu'elles lui jetaient pour rendre hommage à son grand âge et à son talent d'agriculteur : venait le livre sacré de la constitution présentant les droits de l'homme et du citoyen, porté par une jeune citoyenne vêtue de blanc, ayant une écharpe tricolore et la cocarde nationale ; à son côté était une autre jeune citoyenne, également (sic) vêtue qui portait une branche de Chaigne (sic) symbole de l'arbre de la liberté qu'on allait planter.

Suivaient les quatre pavillons des puissances alliées qui étaient aussi portés par quatre jeunes citoyennes décorées de la même manière.

Elles étaient escortées par cinquante deux vierges ayant chacune une pique et un bouclier sur lequel il y avait des devises analogues à la circonstance. Elles étaient aussi vêtues de blanc, ornées de l'écharpe tricolore. Suivait ensuite une compagnie d'enfants de l'âge de douze ans portant une flamme tricolore dont la devise était : « Espoir de la patrie — nous grandissons pour elle ». Le cortège était terminé par le second bataillon composé de compagnies des communes de Mairé-L'Evescault, Melleran, la Chapelle et Lorigny.

La marche a commencé à midi précis au bruit de toutes les caisses et a défilé dans le plus grand ordre, passant par le derrière de Sauzé arrivant au grand puits, et a suivi la rue jusqu'à la place destinée à la plantation de l'arbre. Les cris de « Vive la Nation, Vive la loi, le roi et la liberté » se sont fait étendre de temps à autre, étant interrompus de temps à autre pour offrir à tous les citoyens le spectacle de quantités innombrables de chapeaux en l'air faisant le plus beau coup d'œil.

Arrivé à la place, tout le monde ont pris (sic) la place qui leur était destinée ; la municipalité étant à la droite de l'arbre, les vierges sur un amphithéâtre qui représentait le jardin limitrophe ; du même côté le premier bataillon était face à l'arbre et le second, le joignant formait avec lui un

(1) Le « Père Gérard », qui mourut en 1815 fut élu député en Bretagne ; c'était un vieux paysan qui symbolisait les vertus du terroir et les idées nouvelles.

cercle immense derrière lequel était une foule innombrable de citoyens des deux sexes. Les commandants ont fait manœuvrer et reposer les armes des soldats et le plus grand silence étant observé dans tous les rangs (sic) les ouvriers ont commencé l'élévation de l'arbre qui s'est faite le plus majestueusement possible à la grande satisfaction de tous les spectateurs et sans aucun accident. L'ouvrage a duré quatre heures. Lorsqu'il a été assujéti (sic) le citoyen Milet maire de la commune de Sauzé-Vaussais a prononcé un discours plein de patriotisme et analogue à la fête, lequel a reçu tous les applaudissements qu'il méritait. Une chanson patriotique a été chantée par deux des vierges et répétée par tous les assistants. La citoyenne qui portait le livre sacré de la loi a fait un compliment qui a mérité des applaudissements sans nombre.

Les différents corps se sont ensuite séparés pour se rafraîchir sur la place où plusieurs barriques de vin avaient été conduits dès la veille en l'honneur de la fête. A sept heures, chacun d'eux s'est réuni en défilant dans le même ordre que le tantot ; ils ont suivi la rue de Sauzé et la foule s'est retirée, chacun dans leur commune respective.

On peut dire à la louange des habitants du canton que la fête s'est passée sans le moindre trouble, on n'y a vu aucun homme ivre ni entendu aucun propos qui ait pu porter atteinte à la liberté. Puis l'homme qui représentait le bonhomme Gérard a été reconduit chez lui par toute la troupe et pour lui marquer la joie que les citoyennes ressentaient de l'avoir à leur tête, elles l'ont toutes embrassé.

Après soupé (sic) il y a eu un bal autour de l'arbre de la liberté dans lequel on a vu pêle-mêle tous les citoyens du canton qui ont voulu y assister et aucune mésintelligence et aucune prérogative n'a excité la jalousie des citoyens et cette charmante journée s'est passée dans toute la joie possible, dans l'union qui doit régner dans une seule et même famille.

Et au même instant le maire qui s'est donné la peine de peindre et d'enduire l'arbre chéri de tous les citoyens y a attaché quatre quatrains représentant la joie immense que la liberté inspire à tous les habitants.

On a érigé un autel autour de l'arbre afin de le garantir des insultes que les ennemis du bon ordre pourraient lui faire.

Ainsi clos et arrêté le présent procès verbal les jour et an que dessus. »

Suivent les signatures :
de Milet Maire de Sauzé-Vaussais
de Devaux, curé, aumônier d'un bataillon
de Coudert Prévignault commandant la garde nationale de
Sauzé-Vaussais
et des membres de la municipalité.

En guise de conclusion

... Symbole des temps l'existence de cet arbre de la liberté fut brève ; il fallut l'abattre en janvier 1803 tant il était pourri. On pourvut alors à son remplacement sans cérémonie et ce nouvel arbre ne vécut que quelques années. Un troisième arbre, béni par le clergé fut planté en 1848 et il fut brisé une nuit de décembre 1851.

Il y eut à Sauzé-Vaussais trois fêtes au cours de la Révolution. La première, le 14 juillet 1790 en l'honneur du premier anniversaire de la prise de la Bastille ; la seconde, le 14 juillet 1791 commémorant l'anniversaire de la fête de la fédération et la troisième, celle que nous venons de décrire. Ce fut la dernière et, pendant les années noires qui suivirent, la population n'eut aucune envie de fêter une République qui leur avait apporté après tant d'espoirs, la guerre, les réquisitions, la mort...

La fête populaire suivante eut lieu sous le règne de Napoléon I^{er}, mais ceci est une autre histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Registre communaux de Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).
Vovelle 1988 M. La Fête révolutionnaire (Dans l'État de la France pendant la Révolution 1789-1799).
Mona OZOUF (1976). La Fête révolutionnaire 1789-1799 (N.R.F. Gallimard).
Docteur BOUDARD (1936). Notes sur l'histoire de la commune de Sauzé-Vaussais.
F. BOUTET. Quelques aspects de la vie quotidienne à Sauzé-Vaussais pendant la Révolution de 1789 (Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. 2^e série, tome XXI, 1988, n^o 1).
J. TULARD, J.-F. FAYARD, A. FIERRO. Histoire et dictionnaire de la Révolution Française. R. Laffont, 1987.
C.L.E.F., 89 (FOL de la Vienne). Les arbres de la liberté dans la Vienne, 1989.
Bulletin des « Amis du Pays Civraisien », n^o hors série. Gérard DAUXERRE « les cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Civray ».
Le Picton (n^o 86 mars-avril 1991). F. BOUTET. La Fête de la Fédération à Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).